

U

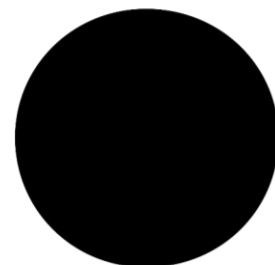
VADE-MECUM GENERAL **Pour la Rédaction d'un Rapport** **d'Incidences**

Votre demande de permis / certificat d'urbanisme ou de permis de lotir est soumise à rapport d'incidences en vertu de l'article 175/15 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT).

Vous trouverez ci-après quelques précisions qui devraient vous aider dans la conception de ce document.

Editeur responsable :

Bety WAKNINE
Directrice générale





REMARQUES PRELIMINAIRES

Le rapport d'incidences (**RI**) vise à rencontrer les objectifs suivants :

Informé : Le RI doit pouvoir être compris par les autorités compétentes et par la population (lors de l'enquête publique). La clarté doit être sa qualité essentielle. L'information doit être suffisamment complète, digeste et exempte de toute ambiguïté. Le rapport peut ainsi aider à une meilleure perception du projet par le public et permettre à celui-ci de réagir plus concrètement sur des aspects spécifiques du projet lors de l'enquête publique.

Aider à la décision : Le RI est un outil d'aide à la décision. Il permet donc aux autorités de situer le projet dans son contexte, de le comparer à des valeurs de référence et d'en évaluer les incidences sur l'environnement avec un maximum d'objectivité.

Améliorer le projet : Le RI est un outil d'évaluation pour améliorer le projet et un outil d'information au sujet de l'évolution de celui-ci. Son élaboration doit avoir permis l'identification des nuisances et la mise en place de moyens pour y remédier. Ces aspects doivent être soulignés dans le rapport en mettant en évidence les choix favorables à l'environnement qui ont été pris.

Avertissement

Le présent vade-mecum ne se veut pas exhaustif et ne dispense pas l'auteur du RI d'analyser tout autre point pertinent qui prendrait en compte par exemple les caractéristiques techniques propres au projet étudié, les conditions géographiques, topographiques, géologiques ou encore hydrographiques du milieu concerné, les conditions humaines, de mobilité, urbanistiques et sociales ou encore les écosystèmes particuliers sis sur ou à proximité du site d'implantation du projet.

Le présent document doit servir de guide pour l'élaboration d'un RI satisfaisant aux demandes de l'administration et répondant au prescrit légal.

Le RI doit pouvoir synthétiser les informations contenues à la fois dans les demandes de permis/certificat d'urbanisme et de permis/certificat d'environnement dans le cas d'un projet mixte.

Le RI doit ainsi pouvoir être lu et analysé indépendamment de tout autre document (y compris les plans).

Il est à noter que lors de l'élaboration du RI :

- certaines questions posées dans le vade-mecum peuvent ne pas être pertinentes pour le projet qui vous concerne ;
- l'importance des réponses à apporter variera en fonction du projet à évaluer.

Néanmoins, **TOUS** les domaines d'impacts répertoriés dans l'article 175/1 §2 du CoBAT (voir en page 3) doivent être abordés, ne fût-ce que succinctement.

Même si le rapport d'incidences est généré par une seule rubrique de l'annexe B du CoBAT, votre rapport d'incidences doit analyser les incidences de votre projet, pris dans son ensemble et du chantier, et non pas uniquement les incidences générées par la partie de votre demande visée par cette rubrique.

Il s'agira enfin de mettre en avant, tant les incidences positives que les incidences négatives de votre projet.



Structure du rapport d'incidences

Le RI doit répondre aux exigences visées aux articles 175/1 et 175/16 du CoBAT.

Une version coordonnée du CoBAT est disponible à l'adresse suivante :

<http://urbanisme.irisnet.be/lesreglesdujeu/le-code-bruxellois-de-lamenagement-du-territoire-cobat>

Le rapport d'incidences adoptera dès lors la structure suivante :

CHAPITRE 1 : AUTEUR DU RAPPORT D'INCIDENCES ET PREUVE DE SES COMPÉTENCES

CHAPITRE 2 : JUSTIFICATION ET DESCRIPTION DU PROJET, DE SES OBJECTIFS ET CALENDRIER DE SA RÉALISATION

CHAPITRE 3 : ANALYSE DU PROJET PAR DOMAINE

3.1. L'URBANISME ET LE PAYSAGE

3.2. LE PATRIMOINE

3.3. LE DOMAINE SOCIAL ET ECONOMIQUE

3.4. LA MOBILITE (CIRCULATION, STATIONNEMENT)

3.5. LE (MICRO)CLIMAT

3.6. ENERGIE

3.7. L'AIR

3.8. L'ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATOIRE

3.9. LE SOL, LES EAUX SOUTERRAINES ET LES EAUX DE SURFACE (RESEAU HYDROGRAPHIQUE)

3.10. LES EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES ET EAUX DE DISTRIBUTION

3.11. LA FAUNE ET LA FLORE

3.12. L'ETRE HUMAIN (EN COMPLEMENT AU CONTENU DES CHAP. AIR, BRUIT ET VIBRATIONS, MOBILITE, ...)

3.13. LA GESTION DES DECHETS

3.14. LES INTERACTIONS ENTRE CES DOMAINES

CHAPITRE 4 : ANALYSE DU CHANTIER PAR DOMAINE

CHAPITRE 5 : DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLES EXAMINÉES PAR LE DEMANDEUR ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUÉ, EU ÉGARD AUX EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 6 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU RAPPORT D'INCIDENCES

ANNEXES



CHAPITRE 1 : AUTEUR DU RAPPORT D'INCIDENCES ET PREUVE DE SES COMPÉTENCES

Il s'agit d'indiquer les coordonnées de l'auteur du rapport, ainsi que les éléments attestant qu'il est compétent pour rédiger ce rapport. Ces éléments peuvent porter notamment sur ses compétences et ses expériences. .

Les membres de l'équipe en charge de l'élaboration du projet peuvent, selon les cas, disposer des compétences nécessaires pour rédiger le rapport (à condition toujours d'apporter les preuves de ces compétences). Le rapport peut également être rédigé par des entreprises externes sollicitées à cet effet.

CHAPITRE 2 : JUSTIFICATION ET DESCRIPTION DU PROJET, DE SES OBJECTIFS ET CALENDRIER DE SA RÉALISATION

Justification du projet :

• Rubrique(s) de l'annexe B du COBAT qui motive(nt) le présent rapport d'incidences (reprendre les rubriques qui concernent le projet) :

1. Projets d'affectation de terres incultes ou d'étendues semi-naturelles à l'exploitation agricole intensive ;
2. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres ;
3. Premier boisement et déboisement en vue de la reconversion des sols ;
4. Forages en profondeur, notamment :
 - les forages géothermiques ;
 - les forages pour le stockage des déchets nucléaires ;
 - les forages pour l'approvisionnement en eau ;
5. Installations industrielles destinées au transport de gaz, de vapeur et d'eau chaude ; transport d'énergie électrique par lignes aériennes (projets non visés à l'annexe A) ;
6. Installations pour le traitement et le stockage de déchets radioactifs (autres que celles visées à l'annexe A) ;
7. Plateformes ferroviaires et intermodales et terminaux intermodaux (projets non visés à l'annexe A) ;
8. Aérodomes (projets non visés à l'annexe A) ;
9. Routes, ports et installations portuaires, y compris ports de pêche (projets non visés à l'annexe A) ;
10. Voies navigables non visées à l'annexe A, ouvrages de canalisation et de régularisation des cours d'eau ;
11. Tous travaux modifiant ou perturbant le réseau hydrographique ;
12. Barrages et autres installations destinés à retenir les eaux ou à les stocker d'une manière durable (projets non visés à l'annexe A) ;
13. Installations d'oléoducs, de gazoducs ou d'aqueducs (projets non visés à l'annexe A) ;
14. Pistes de ski, remontées mécaniques et téléphériques et aménagements associés ;
15. Ports de plaisance ;
16. Terrains de camping et caravanning permanents ;
17. Aménagement de zones industrielles de plus de cinq hectares ;
18. Aménagement d'une zone de chemin de fer de plus de cinq hectares avec changement d'affectation ;
19. Tous travaux d'infrastructure de communication induisant une modification substantielle du régime de circulation du tronçon et/ou du réseau environnant, et pour autant qu'ils ne soient pas visés par l'annexe A à l'exception de modifications qui sont limitées à des améliorations à la circulation des piétons et des cyclistes ;
20. Aménagement d'une propriété plantée de plus de 5 000 m² ;
21. Bureaux dont la superficie de planchers se situe entre 5 000 et 20 000 m² de superficie de plancher, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur ;
22. Complexe hôtelier de plus de 100 chambres ;



23. Activités productives, de commerce de gros ou de dépôt situées dans une zone principalement affectée au logement et dont la superficie de plancher dépasse **1.000 m²**, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur ;
24. Équipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse **1.000 m²**, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m² de superficie au sol ;
25. Parc de stationnement **à l'air libre** pour véhicules à moteur en dehors de la voie publique comptant de **50 à 200 emplacements** pour véhicules automobiles;
26. Garages, emplacements **couverts** où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnement couverts, salles d'exposition, etc.) comptant de **25 à 200** véhicules automobiles ou remorques¹;
27. Projets de l'annexe A, qui servent exclusivement ou essentiellement au développement et à l'essai de nouvelles méthodes ou produits et qui ne sont pas utilisés pendant plus d'un an ;
28. Sauf si elle répond aux conditions prévues à la rubrique 19 de l'annexe A, toute modification d'un projet déjà autorisé, réalisé ou en cours de réalisation lorsque :
 - la modification porte sur un projet visé à l'annexe A ou à la présente annexe et est susceptible d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement ;
 - le projet, une fois modifié, répondra à l'une des hypothèses visées dans la présente annexe ;
29. Projets de remembrement rural ;
30. Lignes de tramways (hormis les lignes souterraines ou aériennes déjà visées à l'annexe A) ;
31. Établissement commercial dont la superficie de plancher est comprise entre **1.250 m²** et **5.000 m²**, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur ;
32. Logements dont la superficie de plancher dépasse **2.500 m²**, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur.

A noter : Pour les rubriques 9, 19 et 30, relatives à des **projets d'infrastructures de communication**, un *Vademecum dédié spécifiquement aux rapports d'incidences pour ce type de projet est également disponible sur notre site internet.*

Description succincte du projet et du chantier avec référence éventuelle à la note explicative jointe à la demande de permis/certificat d'urbanisme, critères de base ayant servi à la réalisation des plans (contraintes liées aux terrain, besoins et attentes des futurs occupants, etc.).

Historique des éventuels permis antérieurement délivrés pour ce site.

Présentation des objectifs généraux du projet qui justifient celui-ci.

Délai de réalisation du projet : calendrier succinct de la réalisation du projet, durée des phases présentant des nuisances particulières comme le bruit ou la poussière ou l'impact sur la mobilité.

CHAPITRE 3 : ANALYSE PROPREMENT DITE PAR DOMAINE IMPOSÉ PAR LE CoBAT.

¹ Ces rubriques 25 et 26 avaient été remplacées dans le cadre de la dernière réforme du CoBAT de 2019 par la rubrique unique «*Espaces de stationnement situés en dehors de la voie publique et comptant de 50 à 400 emplacements pour véhicules à moteur*». Par arrêt du 21 janvier 2021, la Cour constitutionnelle a annulé ces modifications des seuils parkings repris dans les annexes A et B du CoBAT.



MÉTHODOLOGIE À SUIVRE POUR LE CHAPITRE 3

Pour chaque domaine :

- 1) Définir l'**AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE**.
- 2) Examiner la **SITUATION EXISTANTE** dans l'aire géographique qui risque d'être affectée par le projet.
- 3) Se renseigner sur les problèmes existants dans le quartier liés : au stationnement, au trafic, au réseau d'égouttage, aux nuisances sonores, à la stabilité du sol, aux inondations, etc.
- 4) Dresser la **SITUATION FUTURE PRÉVISIBLE** du projet et du chantier sur base des développements connus dans l'aire géographique définie
- 5) En **SITUATION PROJÉTÉE**, évaluer les incidences par rapport à la situation existante, décrire les composantes pertinentes du projet ainsi que les mesures prises pour éviter, supprimer ou réduire les incidences négatives susceptibles d'être générées.

3.1. L'URBANISME ET LE PAYSAGE

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE (définie au moyen d'un plan par exemple)

B. SITUATION EXISTANTE :

- Situation de droit dans les plans réglementaires (PRAS, PPAS, permis de lotir, Cadastre, ...), servitudes ;
- Situation de fait : affectation et utilisation des immeubles et de l'espace public : type d'activités, degré de mixité, typologie du quartier (résidentiel, commercial ...).
- Typologie des immeubles (sur le site et dans le quartier) (style et année approximative de construction, emprise au sol, implantation, orientation, matériaux de façade, types de toitures, autres caractéristiques architecturales, gabarits...).
- Morphologie dans l'aire géographique : unité visuelle que forment éventuellement les immeubles environnants - mise en évidence d'éventuelles perspectives intéressantes - présence d'équipements collectifs (type école ou hôpital par exemple).

C. SITUATION FUTURE PRÉVISIBLE :

- Dans l'aire géographique, détailler les projets de construction et/ou aménagements dont vous ayez connaissance.

D. SITUATION PROJÉTÉE :

- Quelles sont les affectations prévues dans le projet, le nombre de places de parking/m² de surface hors sol (pour bureaux) ?
- Le projet est-il compatible avec les normes et les objectifs contenus dans les plans et règlements tels que le R.R.U. ? Indiquer les dérogations éventuelles, justifier et analyser l'impact de ces dernières.
- Quel est le rapport P/S du projet, la proportion du bâti et du non-bâti dans le projet ?
- Quelle sera l'influence du projet sur la situation existante de fait : renforcement ou atténuation de certaines tendances du quartier au niveau des affectations ?



- Détailler les gabarits, les matériaux utilisés, les éléments d’animation, l’esthétique générale du projet, l’éclairage, le mobilier urbain... afin d’analyser la cohérence et l’intégration du projet dans le bâti environnant (sur le site et aux alentours).
- Les matériaux préconisés ont-ils un caractère durable ? Nécessitent-ils un entretien ?
- Le projet est-il en adéquation avec la morphologie du quartier : risque d’un effet de rupture dans le paysage ou par rapport aux caractéristiques de l’habitat du quartier ; perte de vue des riverains ; effet du projet sur les perspectives éventuelles au niveau de l’espace public ?

3.2. LE PATRIMOINE

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION EXISTANTE :

- Dans l’aire géographique étudiée, localiser et décrire les biens ou sites classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, les arbres remarquables et leurs périmètres de protection.

C. SITUATION PROJETEREE :

- Si le projet se trouve partiellement ou en totalité dans le périmètre de protection de ces biens ou sites, préciser quelles sont les interventions ou les impacts sur ces biens ou sites, et/ou sur les perspectives vers ces biens ou sites.

3.3. LE DOMAINE SOCIAL ET ECONOMIQUE

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION EXISTANTE :

- Indiquer un aperçu de la situation existante du quartier sur le plan social, le profil de la population locale et des usagers du quartier (employés de bureaux ou d’usine, clients des commerces, ...).
- Dans le cas des commerces, il y a lieu de détailler l’offre en commerces dans la zone.

C. SITUATION PROJETEREE :

- Quelles sont les hypothèses de fréquentation des établissements présents sur le site (nombre de personnes, catégories d’utilisateurs, horaires d’utilisations des différents espaces, type d’événements, ...) ?
- Une mixité sociale est-elle prévue dans le projet ? Dans le cas de logements, décrire succinctement la répartition des logements entre 1 – 2 – 3 ... chambres, leurs surfaces, le nombre d’habitants et les particularités respectives de ces logements. Indiquer également le type de logements prévus (social, moyen, luxe) ?
- Quel est le soutien apporté par le projet au développement d’activités favorables à la qualité de vie du quartier et au développement commercial local - rôle éventuel de pôle d’attraction du projet ?
- Détailler l’offre en équipements collectifs dans le quartier (crèches, écoles, équipement sportif, jeux,). Cette offre sera-t-elle suffisante par rapport à ce que le projet apporte ?
- Mentionner l’ordre de grandeur de l’investissement, ainsi que quelques éléments relatifs à la viabilité du projet (celui-ci est-il à l’abri d’une non-réalisation ou d’un arrêt prolongé du chantier préjudiciable à la vie économique).
- S’il s’agit de rénovations ou d’extensions, mentionner quelques éléments relatifs aux entreprises présentes dans le projet (nombre d’emplois dans l’entreprise, croissance prévue, chiffre d’affaires, nombre de m²/emploi, ...) motivant par exemple la nécessité d’une extension (sources : rapports annuels de ces entreprises ou demandes de permis socio-économique).
 - ✓ Mentionner les retombées du projet sur la collectivité :
 - ✓ Apport à la création d’emplois directs et indirects (y compris pour le chantier) ;
 - ✓ Taxes et revenus pour la Région et les communes ;
 - ✓ Charges d’urbanisme éventuelles.



- Dans le cas des commerces :
 - ✓ Détailler le type d'activité commerciale prévue, ainsi que son fonctionnement.
 - ✓ Quelle est la zone de chalandise de l'implantation commerciale ?
 - ✓ Indiquer les fréquentations et pics prévisibles, ainsi que la durée potentielle des achats.
 - ✓ Situer l'activité par rapport aux autres activités présentes dans le quartier.
 - ✓ Qu'en sera-t-il de la mixité commerciale de par l'implantation de votre commerce ?
 - ✓ Justifier l'intérêt de cette activité au sein de ce quartier.
 - Si un schéma de développement commercial ou un autre outil stratégique existe au niveau local ou régional, détailler la façon dont le projet s'y intègre.

3.4. LA MOBILITE (CIRCULATION, STATIONNEMENT)

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION EXISTANTE :

- Décrire les cheminements piétons et PMR les plus utilisés, état des trottoirs, ...
- Relever les pistes cyclables marquées ou suggérées, les ICR, ICC, et autres aménagements cyclables existants dans le quartier.
- Quelle est l'offre en Transports en Commun (proximité des arrêts, type, fréquence) ?
- Existe-il des stations de véhicules partagés (Villo!, Cambio) dans le quartier ?
- Quelle est l'offre en matière de circulation automobile ?
 - ✓ Indiquer la situation réglementaire ou d'orientation régionale pour les voiries comprises dans l'aire géographique (cf. plans régionaux et communaux les plus récents).
 - ✓ Indiquer la situation actuelle sur ces mêmes voiries, sur base d'observations ou de renseignements obtenus auprès des autorités régionales ou communales concernées : type de rues (sens unique, 2 bandes, 3 bandes, boulevards, ...), estimation des flux observés, degré de fluidité.
 - ✓ Des files sont-elles observées, en particulier au niveau des itinéraires préférentiels pour les futurs usagers venant ou se dirigeant vers le projet, des situations conflictuelles sont-elles à noter ?
- Détailler l'offre en stationnement en voirie, en parking public, et la nature de ce stationnement (libre, horodateurs, zone bleue, zone rouge, carte riverain, ...). Evaluer également la saturation de cette offre.

C. SITUATION FUTURE PREVISIBLE:

- Demande en transport de ou vers l'aire géographique en tenant compte de la situation future prévisible définie en urbanisme et des autres améliorations de l'espace public, en ventilant suivant les différents types d'usagers potentiels, résidents, employés de bureaux ou d'équipements, clients des commerces ou livreurs.

D. SITUATION PROJETEE

- Donner une estimation des flux attendus sur le site du projet (toutes catégories d'usagers, heures de pointe estimées, ...), ainsi que les sources utilisées pour ces estimations.
- Le projet prévoit-il des dispositifs de modération de la vitesse ? Justifier les choix proposés.
- Piétons :
 - ✓ Analyser les cheminements piétons, notamment pour les PMR (sous les angles sécurité/rapidité/confort). Quelles sont les adaptations spécifiques prévues pour les PMR (signalisation adaptée aux malvoyants, type de franchissement...) ?
- Cyclistes :
 - ✓ Analyser l'offre pour vélos (circulation et stationnement), y compris l'adéquation des installations/revêtements choisis vis-à-vis de la sécurité des cyclistes (nature glissante des matériaux, des marquages au sol, ...) et le cheminement que doit faire le cycliste pour accéder au local prévu à son attention.



- ✓ Des interférences sont-elles possibles avec les voitures ou autres usagers ? Quelles sont les mesures prises afin de sécuriser les déplacements du cycliste (séparation physique, marquages, feux...) ?
- Description de l'offre en stationnement :
 - ✓ Analyser la qualité et la capacité de l'offre en stationnement pour les véhicules particuliers par catégorie d'utilisateurs (habitants, employés, visiteurs, commerçants, clients...). Indiquer également la nature des emplacements et les horaires d'accès.
 - ✓ Décrire les aménagements des accès, la signalisation, la visibilité au débouché sur la voirie, les interférences avec le trafic aux abords, la sécurité des piétons aux accès, et les interférences éventuelles entre les usagers. Des risques de formation de files en voirie sont-ils prévisibles en entrée de parking ?
 - ✓ Y-a-t-il Changements en matière de stationnement, une perte de stationnement éventuelle ?
 - ✓ Par déduction, estimer le nombre de futurs usagers – au départ et à destination du site - qui sont présumés se déplacer en voiture, et donc estimer la demande induite de parkings sur le site (si le site est déjà partiellement existant, examiner le taux d'occupation des emplacements sur le site).
 - ✓ En déduire l'estimation de la demande de stationnement non satisfaite.
 - ✓ Adéquation offre/demande ?
 - ✓ Envisagez-vous de partager les entités de parkings entre les divers usagers du site ou avec des riverains du projet ?
- Livraisons et véhicules prioritaires :
 - ✓ Comment se fera l'accès des véhicules prioritaires ? Quels sont les dispositifs prévus pour l'accueil de courte durée, les livraisons, l'enlèvement des déchets ?
 - ✓ Des interférences sont-elles possibles avec les autres usagers et quelles sont les mesures prises pour y remédier ?
- Eco mobilité :
 - ✓ Quelles mesures envisagez-vous pour inciter l'usage des transports autres que la voiture et ainsi réduire l'impact de ce projet sur la mobilité dans le quartier et sur le stationnement en voirie ?
 - ✓ Un plan de transport d'entreprise ou la promotion des modes alternatifs sont-ils prévus ?
 - ✓ Un plan de déplacement scolaire (pour les écoles) existe-il ou est-il prévu ?
- Dans le cas des commerces :
 - ✓ Quelle est l'importance du charroi lié aux clients et aux livraisons / pointes en semaine et le week-end ?
 - ✓ Quelles sont les conditions d'accessibilité ?
 - ✓ Qu'en sera-t-il du stationnement de la clientèle et des employés : offre / demande / adéquation ?
 - ✓ Qu'en sera-t-il de l'accueil des autres usagers ?
 - ✓ Qu'en sera-t-il de la localisation et du dimensionnement des accès ?
 - ✓ Qu'en sera-t-il de l'organisation et de la gestion du parking ?
 - ✓ Qu'en sera-t-il de l'impact sur le quartier, voire plus loin ?
 - ✓ Livraisons :
 - i) fréquence,
 - ii) type de véhicules nécessaires,
 - iii) emplacements des zones de livraison,
 - iv) nuisances éventuelles,
 - v) séparation par rapport aux usagers,
 - vi) zones de manœuvres nécessaires...
 - ✓ Des possibilités de mutualisation des emplacements de parking existent-elles ? Dans le cas contraire, justifier l'impossibilité de partager les emplacements de parking.

3.5. LE (MICRO)CLIMAT

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION PROJETEE :



- Le projet peut-il donner lieu à la production de tourbillons ? Un effet canyon, au vu la configuration de la rue est-il à prévoir ?
- Indiquer l'ombre portée du projet sur l'environnement et leurs incidences, en particulier les habitations voisines éventuelles. Une simulation est-elle disponible ?

3.6. ENERGIE

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE (définie au moyen d'un plan par exemple)

B. SITUATION EXISTANTE :

- S'il s'agit d'une extension ou d'une rénovation, dresser l'inventaire des installations techniques maintenues, et relever les consommations d'énergie induites.

C. SITUATION PROJETEE :

- Décrire de manière détaillée les installations techniques du projet pour la distribution de la chaleur et celle du froid, la ventilation, la régulation de la température de l'air, l'éclairage, la transformation de l'électricité, la production d'eau chaude sanitaire... :
 - ✓ Nombre d'installations, puissances.
 - ✓ Techniques utilisées (ex. chaudière à condensation).
 - ✓ Type d'alimentation (gaz, mazout, électricité).
 - ✓ Consommations.
 - ✓ Part de recyclage de l'air dans le conditionnement.
 - ✓ Evaluation des performances énergétiques de ces installations, avantages et
 - ✓ Inconvénients des diverses techniques proposées.
- Qu'en est-il de l'isolation ?
- Quelles sont les options prises dans le choix des équipements (équipements disposant des meilleures technologies disponibles et financièrement supportables si l'on applique le principe BATNEEC=Best Available Technology not Entailing Excessive Costs) ?
- Quelles sont les mesures prises pour assurer une utilisation rationnelle de l'énergie – dispositifs économiseurs d'énergie prévus par le concepteur du projet ?
- Par exemple :
 - ✓ En matière de climatisation (ventilation naturelle nocturne par utilisation de l'air frais extérieur, système appelé free-cooling, pare-soleil, compartimentage des circuits).
 - ✓ En matière de chauffage (utilisation de l'énergie solaire passive ; établissement des bilans globaux des pertes et apports internes et externes de chaleur ; rentabilité d'une cogénération ?).
 - ✓ En matière d'eau chaude sanitaire (chauffe-eau solaires).
 - ✓ En matière d'éclairage (éclairage naturel, compartimentage des circuits). Etc...
- La proposition de performance énergétique et le climat intérieur des bâtiments (PEB) tels que fixés par l'Ordonnance du 7 juin 2007 doit être jointe au rapport d'incidences, en ce compris l'étude de faisabilité ou l'étude de faisabilité intégrée si elle est requise.
- Les documents relatifs à la PEB peuvent être téléchargés sur le site www.bruxellesenvironnement.be .



3.7. L'AIR

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION EXISTANTE :

- Des activités à risque sont-elles présentes dans l'aire géographique (pouvant entraîner une pollution chimique ou bactériologique en cas d'incendie – site Seveso) ?

C. SITUATION PROJETEE :

- Estimer la pollution produite par les systèmes producteurs d'énergie.
- Localiser l'ensemble des points de prises et rejets d'air du projet. Indiquer si des risques d'effets de proximité sont à prévoir.
- Des activités à risque (pouvant entraîner une pollution chimique ou bactériologique en cas d'incendie) sont-elles prévues ?
- Des traitements sont-ils prévus là où il y a manipulation ou stockage de produits dangereux ou toxiques ?
- Qu'en est-il de la qualité de l'air à l'intérieur des parkings couverts éventuels : quel est le taux de ventilation nécessaire (respect de la norme généralement prescrite pour la capacité d'extraction par Bruxelles Environnement de 200 m³/heure/véhicule) ? Toutes les parties du parking sont-elles bien desservies par la ventilation (risque de zones mortes) ?
- Quelles sont les nuisances éventuelles dues à des odeurs spécifiques ?
- Quels sont les réfrigérants utilisés : conformité aux réglementations européennes – risque d'atteinte à la couche d'ozone ?
- Quelle est la contribution du projet à l'effet de serre (estimation de la production de CO² dans le projet) ?
- Quelles sont les mesures prises pour améliorer la qualité de l'air : détecteurs de CO ?

3.8. L'ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATOIRE

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION EXISTANTE :

- Quelle est l'ambiance acoustique du quartier (très bruyante – bruyante – calme – très calme) ? Des données sur les niveaux de bruit moyens sont-elles disponibles ?
- Des plaintes ont-elles été portées à votre connaissance en matière de bruit ?
- Inventorier les principales sources de bruit et vibrations.

C. SITUATION PROJETEE :

- Inventorier les installations techniques génératrices de bruit et/ou de vibrations dans le projet : par exemple machines tournantes de ventilation, installations de conditionnement d'air, groupes de secours, ..., sans oublier les portes de garage.
 - ✓ Leur localisation : niveau ? côté habitations ? en local fermé isolé ou non ou à l'air libre ?
 - ✓ Leur horaire de fonctionnement ?
 - ✓ Risques de productions de sons purs (cas des machines tournantes) ?
 - ✓ Contribution sonore et vibratoire spécifique de ces installations en fonction des fiches techniques fournies par les fabricants.
- Analyser la configuration des accès automobiles : importance du trafic prévisible, configuration propice à des émissions de bruit importantes par réverbération par exemple, ...
- Quelles sont les mesures (concrètes) prises pour limiter l'impact du bruit et des vibrations sur l'environnement immédiat (tant les occupants du projet, que les voisins immédiats) ? Une isolation acoustique est-elle prévue ?



- Evaluer les niveaux acoustiques et vibratoires en situation projetée par rapport à ceux de la situation existante.

3.9. LE SOL, LES EAUX SOUTERRAINES ET LES EAUX DE SURFACE (RESEAU HYDROGRAPHIQUE)

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION EXISTANTE :

- Décrire globalement :
 - ✓ le relief du terrain ;
 - ✓ les types de sol sous le projet (y a-t-il des couches compressibles – d'où risques de tassement - ou fort perméables - danger accru d'une pollution accidentelle en surface ?).
- Quel est le niveau approximatif de la nappe phréatique (risques de remontée de la nappe) ?
- Quel est le taux d'imperméabilisation actuel du terrain ?
- Indiquer la direction et les points de rejet des eaux de ruissellement dans le réseau naturel hydrographique.
- Des zones humides sont-elles présentes en aval du projet ?
- Y a-t-il des installations anciennes dans le sol potentiellement sources de pollution (citernes encore présentes par exemple) ?
- Une pollution historique est-elle connue ou suspectée sur le site ? Une reconnaissance de l'état du sol a-t-elle été réalisée ou est-elle en cours ?
- Préciser, pour autant qu'elle soit connue, la présence éventuelle de collecteur ou autre impétrant dans le sous-sol du site ou sous le trottoir autour du site et la manière dont ce collecteur ou impétrant est protégé d'atteintes accidentelles.

C. SITUATION PROJETÉE :

- Indiquer le taux d'imperméabilisation après réalisation du projet.
- Localiser les installations techniques du projet susceptibles de polluer le sol, la nappe phréatique ou les eaux de surface, notamment les citernes (simple ou double paroi, présence d'encuvement, traitement de la dalle de sol sous les citernes, ...) ou des stockages de produits chimiques liquides.
- Quels sont les risques d'infiltrations diverses sous les ouvrages ?
- Si la demande nécessite des terrassements importants, ou si les niveaux naturels du sol et les écoulements naturels de surface (notamment les thalwegs) sont modifiés, il est nécessaire d'évaluer les incidences du projet sur le sol, les eaux souterraines ou ces écoulements de surface (modification des infiltrations, risques d'érosion).
- Le projet risque-t-il de faire barrière à l'écoulement naturel des eaux en sous-sol ?

3.10. LES EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES ET EAUX DE DISTRIBUTION

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION EXISTANTE :

- Localiser les équipements de collecte des eaux usées, indiquer leur réserve de capacité (risques de saturation de ceux-ci).
- Détailler les types de revêtement existants, les surfaces imperméables, semi perméables et perméables.
- Relever les Problèmes d'inondation dans le quartier.



C. SITUATION PROJETÉE :

- Quel est le circuit de collecte des eaux usées prévu et les dispositifs particuliers qui y sont associés (au sortir des cuisines, des parkings, etc.) ou encore les traitements d'eau que l'on prévoit (dans le cas de piscines notamment) ?
- Estimer la consommation en eau de distribution prévue (s'il s'agit d'extension ou rénovation d'un bâtiment existant, informations sur la consommation en eau de distribution des années précédentes).
- Quels sont les types de revêtements envisagés sur les différentes surfaces (des parkings éventuels à l'air libre, cours, extérieurs...) ? Détailler leurs caractéristiques (perméabilité notamment).
- Quel est le système prévu pour la récolte des eaux pluviales et réutilisation (localisation, capacité) ?
- Y a-t-il un dispositif d'amortissement de ces eaux pluviales (bassin d'orage ou tout autre dispositif sur le terrain même - zones inondables) ? Quelle est leur capacité ? Localiser les bassins d'orage éventuels.
- Y a-t-il des tours de refroidissement dans le projet ? Consommation d'eau engendrée par ce système ?
- Quelles sont les mesures prises pour une utilisation rationnelle des eaux de pluie et de distribution ?

3.11. LA FAUNE ET LA FLORE

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION EXISTANTE :

- Détailler les surfaces rencontrées sur le site (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, zone humide...).
- Le terrain aménager ou à construire a-t-il une valeur écologique et paysagère ?
- Décrire les principales espèces de végétation rencontrées sur le site.
- Si le projet est important, relever la faune présente sur le site du projet.
- Si le site est déjà exploité, relever et analyser les techniques de gestion et l'aménagement des espaces verts.
- Relever les éventuelles réserves naturelles, sites Natura 2000 ou zones à haute valeur biologique (PRAS) à proximité.

C. SITUATION PROJETEE :

- Décrire le projet paysager et sa gestion. Préciser également les nouvelles plantations réalisées et les raisons du choix de ces espèces, leur évolution (dimensions et entretien éventuellement nécessaire).
- Dans le cas où le projet répond à l'Ordonnance relative à la conservation de la nature au 1er mars 2012 (site NATURA 2000 ou réserve naturelle à proximité), une Evaluation appropriée des incidences doit être jointe ou comprise dans le rapport d'incidences, et réalisée en conformité avec la dite ordonnance.
- Pour plus d'informations : www.bruxellesenvironnement.be.
- Un inventaire des abattages d'arbres sur l'ensemble du site (utilité – nécessité de ces abattages et planning) doit être réalisé.
- Qualité de l'intégration du projet dans le maillage vert et/ou bleu défini au PRDD (site-relais pour la faune ?) ?
- Quelles sont les mesures prises dans la conception du projet pour améliorer la qualité biologique des espaces verts du site, favoriser la biodiversité ou augmenter la verdurisation du site ou de ses abords (toitures ou façades végétalisées notamment) ?
- Quelles sont les mesures prises pour éviter la prolifération d'espèces indésirable (voir aussi le point relatif à la gestion des déchets) ?



3.12. L'ETRE HUMAIN (EN COMPLEMENT AU CONTENU DES CHAPITRES AIR, BRUIT ET VIBRATIONS, MOBILITE, ...)

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE

B. SITUATION EXISTANTE :

- Quel est le ressenti actuel (éclairage, propreté, aménagement) ?

C. SITUATION PROJETEE :

- SECURITE subjective et objective :
 - ✓ Description des contrôles d'accès.
 - ✓ Sécurité subjective liée à l'apparence des lieux (éclairage, propreté, aménagement paysager).
 - ✓ La configuration des lieux est-elle propice à des risques d'agression ?
 - ✓ Sécurité en cas d'incendie ou d'explosion.
 - ✓ Gestion des stocks de produits dangereux.
 - ✓ Analyse des risques de conflits aux croisements entre les différents modes de transport (voir également chapitre mobilité).
- Impact sur la SANTE des matériaux choisis pour le projet (types de panneaux, peintures, colles, ...).
- Dans le cas des commerces :
 - ✓ Apporter des éléments quant à la protection du consommateur, la sécurité, et la salubrité des lieux.

3.13. LA GESTION DES DECHETS

A. AIRE GÉOGRAPHIQUE ADOPTÉE (définie au moyen d'un plan par exemple)

B. SITUATION EXISTANTE :

- Quels sont les dispositifs existants pour la gestion des déchets ?
- Relever les éventuels problèmes de propreté ou le dépôt de déchets clandestins.

C. SITUATION PROJETEE :

- Quel est l'ordre de grandeur des flux de déchets estimés par catégories (papier/carton, verre, PMC, déchets dits dangereux comme piles, toner d'imprimante, déchets organiques et tout venant, ...) ?
- Des locaux permettant la collecte, le tri, le stockage, le recyclage, ou l'élimination des déchets sont-ils prévus ?
- Si le bâtiment est déjà existant (rénovation ou extension), quelles sont les améliorations apportées par rapport à la situation existante ?
- Problématique des déchets spécifiques (amiante, askarel, ...).
- Problématique des odeurs dues aux déchets organiques ou autres.

3.14. L'INTERACTION ENTRE CES DOMAINES

Dans ce chapitre, il vous est demandé d'effectuer une analyse comparative des incidences positives et négatives dans chacune des thématiques et, sur cette base, d'examiner quelles mesures complémentaires doivent être mises en œuvre à l'occasion du projet pour éviter, supprimer ou à tout le moins réduire les nuisances potentielles du projet (en sachant que des mesures positives pour un domaine de l'environnement peuvent avoir un impact négatif sur un autre domaine).



CHAPITRE 4 : EVALUATION DES INCIDENCES EN PHASE CHANTIER

- Indiquer le phasage temporel et géographique du chantier. Evaluer le phasage afin de réduire au maximum le niveau et la durée des nuisances de chantier.
- Détailler l'organisation du chantier, dont les zones de stockage ou d'attente des camions.
- Indiquer si les autres chantiers dans la zone ont été pris en compte pour limiter les nuisances pour les riverains.
- Indiquer si une coordination a été menée entre les différents acteurs concernés par le projet, tant les impétrants que les gestionnaires des voiries concernées ou auxquelles le chantier se raccorde.
- Préciser les mesures prévues pour assurer le respect du cahier des charges par les entrepreneurs (respect des horaires de chantiers, des prescriptions techniques spécifiques, etc...).

A. URBANISME

- Intégration du chantier, impact paysager et mesures d'atténuation prévues.

B. PATRIMOINE

- Incidences éventuelles du chantier sur les biens, sites ou arbres remarquables.
- Dans le cas où il y a des incidences, mesures conservatoires ou de protections envisagées, notamment pour éviter, supprimer ou réduire les incidences du chantier (risques de tassements ou de vibrations notamment, protection des seuils et bas de façades).
- Probabilités de découvrir des vestiges archéologiques à l'occasion des terrassements. Y a-t-il eu contact avec la cellule Archéologie de la Direction des Monuments et Sites à ce propos ?

C. DOMAINES SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Incidences du phasage du chantier sur la poursuite des activités économiques et sociales dans le quartier autour du projet. Mesures envisagées pour assurer la poursuite de ces activités (notamment, les activités commerciales).
- Mesures prises pour informer le public.

D. MOBILITE

- Quelles est l'emprise sur la voie publique, les répercussions sur le stationnement et les accès aux bâtiments (entrées, accès aux garages, zones de livraison...) ? L'ensemble des usagers concernés doivent être considérés (bâtiments privés, commerces, bâtiments public, école, etc...).
- Estimation de l'importance du charroi nécessaire, itinéraire du charroi, accessibilité du quartier.
- Intégration des flux du chantier dans la circulation existante.
- Eventuelles déviations de flux induites, y compris les déviations pour piétons et cyclistes.
- Eventuelle suppression temporaire de places de stationnement, alternatives prévues, y compris pour les emplacements PMR.
- Moyens mis en œuvre pour limiter les impacts négatifs du chantier, y compris pour la continuité des services public (poste, enlèvement des déchets, STIB...) ?

E. ENERGIE

- Pour mémoire.

F. AIR / CLIMAT

- Mesures envisagées pour limiter les émissions de poussières.



G. ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATOIRE

- Incidences sonores et vibratoires des activités de chantier et du charroi de chantier – incidences liées aux répercussions du chantier (déviations du trafic, file possible, ...).

H. SOL

- Etendue et volume moyen des terrassements (déblais/remblais).
- Gestion de ces terrassements, y compris un éventuel rabattement et son impact sur la nappe ou la stabilité du sol et la question de l'emprise au sol des zones de stockage.
- Risques de pollution par huiles, citernes, ...
- Présence éventuelle d'éléments perturbant le chantier (impétrants non repérés, vestiges archéologiques, etc...), risques de dégâts à ces impétrants, risques d'instabilité des fouilles.
- En cas d'ouverture de voirie, les gestionnaires d'impétrants ont-ils été contactés pour faire coïncider cette ouverture avec d'éventuels travaux de remplacement ou d'entretien (éviter les ouvertures successives) ?

I. EAUX

- Mesures prises pour recueillir les eaux du chantier et les eaux des éventuels pompages.

J. FAUNE ET FLORE

- Méthodes envisagées pour protéger l'écosystème de tous dégâts lors du chantier (principalement les arbres et les espaces verts maintenus, sur le site ou en voirie).
- En cas d'abattage d'arbre, vérifier la conformité du calendrier choisi avec l'ordonnance relative à la Conservation de la Nature du 1er mars 2012.

K. ÊTRE HUMAIN

- Mesures prises pour limiter l'emprise sur la voie publique et pour assurer la sécurité de tous les usagers.
- Mesures prises pour assurer la propreté des voiries.

L. DECHETS

- Détail des mesures prises pour assurer le tri des déchets lors des démolitions et de la construction du projet. Description des zones prévues pour le stockage de matériaux.
- Réutilisation/récupération des anciens matériaux (pavés, dalles...).
- Mesures prises pour assurer la propreté du chantier, y compris le nettoyage de la voirie.

CHAPITRE 5 : DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINÉES PAR LE DEMANDEUR ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUÉ, EU ÉGARD AUX EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Il s'agit de présenter les alternatives au projet envisagées et analysées (par exemple, des avant-projets non retenus) et d'indiquer les raisons du choix porté sur l'alternative « projet » tout en motivant ce choix en termes d'incidences.



CHAPITRE 6 : RESUME NON TECHNIQUE DU RAPPORT D'INCIDENCES

Ce résumé non technique est avant tout un document de communication.

Il mettra en évidence les éléments clés du projet et les mesures prises pour réduire, supprimer ou compenser les incidences potentiellement négatives du projet. Il sera illustré et compréhensible indépendamment du rapport.

ANNEXES

AUTRES DOCUMENTS qui vous paraissent utiles pour compléter le rapport (cartes, photos, fiches techniques des mobiliers et autres équipements, revêtements, ...).